

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4227 - VENDREDI 8 AVRIL 2022

COOPÉRATION RÉGIONALE

La RDC adhère à l'EAC



Des Chefs d'Etats membres de l'EAC lors d'un sommet

C'est ce vendredi 8 avril 2022 que la République démocratique du Congo (RDC) va devenir, effectivement, membre de la Communauté économique de l'Afrique de l'est (EAC). La signature solennelle de l'adhésion va se faire au State house à Nairobi, devant le chef de l'État kenyan, Uhuru Kenyatta, président en exercice de cette organisation sous-régionale. L'admission de la RDC dans ce bloc régional marque l'aboutissement d'une procédure de près de trois ans et la consécration d'une stratégie diplomatique orientée, dès le début du quinquennat de Félix Tshisekedi, vers les voisins de l'est.

Page 3

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des experts réfléchissent sur les guides méthodologiques



Photo de famille des participants

En partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement, le ministère de l'Aménagement du territoire organise, depuis hier à Kinshasa, un atelier de cadrage méthodologique des consultations provinciales sur les guides méthodologiques. Ce, en prélude du déploiement en provinces de ses experts pour faire valider ces

instruments afin d'élaborer les plans provinciaux et locaux de l'aménagement du territoire. L'objectif est de renforcer les capacités des experts du Ministère sur l'organisation des consultations et de pré validation des acteurs provinciaux pour l'élaboration des plans provinciaux et locaux d'Aménagement du Territoire.

Page 2

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Le ministre Jean Jaques Mbungani appelle à la prise des mesures urgentes pour protéger la planète

Le monde entier célèbre, le 7 avril de chaque année, la Journée mondiale de la santé. Le thème retenu pour l'édition de cette année a été « Notre planète, notre santé ». En RDC, le thème a été « Notre planète, notre santé vers la couverture santé universelle ».

Dans son adresse à la nation à l'occasion de cette journée, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani, a appelé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour protéger la planète contre les maladies.

Page x



Le ministre de la santé Jacques Mbungani

INTERVIEW

Charlotte Kalala : « La diaspora est en demande de rendez-vous comme Congo na Paris »



Charlotte Kalala

Directrice de la communication et de la responsabilité sociale de l'entreprise dans un groupe basé au Congo, Charlotte Kalala est également la fondatrice du salon « Congo na Paris », forum socio-économique et festival pop culture qui se déroule chaque année à Paris. L'édition 2022 va se dérouler du 16 au 17 avril. Sa particularité est qu'il s'agit, à la fois, d'un salon socio-économique et d'un festival pop culture. Le temps d'un week-end, les visiteurs embarquent pour visiter le Bassin du Congo sans quitter Paris.

Page 3

ÉDITORIAL

Flambée

La désorganisation du marché des matières premières du fait de la crise ukrainienne a des conséquences sur les prix des denrées alimentaires et le pouvoir d'achat de milliers de ménages dans le monde. Si les effets sont déjà perceptibles en ce qui concerne la production céréalière dont la Russie et l'Ukraine - en conflit - constituent les principaux fournisseurs du marché mondial, il n'est cependant pas exclu que d'autres produits alimentaires viennent à manquer dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment d'Afrique centrale.

Face à la hausse des prix des aliments constatés sur le marché congolais, le gouvernement a annoncé des mesures pour tenter d'atténuer les effets sur le panier de la ménagère. Ce plan de résilience vise à financer des stocks d'aliments de base et autres produits de première nécessité en quantité suffisante pour mettre la population à l'abri de la famine très souvent source de remous sociaux.

La nécessité de contrer l'inflation et la montée vertigineuse des prix des denrées n'est cependant qu'une solution provisoire tant que le pays continuera de subir le poids des importations estimées à plus de 600 milliards FCFA par an.

Longtemps impacté par les chocs liés à la fluctuation mondiale des tarifs des produits alimentaires, le Congo tente bon gré malgré gré d'inverser la tendance avec la mise en œuvre du Projet de développement de l'agriculture commerciale cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale. Mais le chemin reste encore long et très éloigné des résultats escomptés, du fait en particulier de la double crise financière et sanitaire à l'origine du ralentissement de certaines initiatives.

Le Courrier de Kinshasa

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des experts réfléchissent sur les guides méthodologiques

En partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le ministère de l'Aménagement du territoire organise, du 7 au 8 avril à Kinshasa, un atelier de cadrage méthodologique des consultations provinciales sur les guides méthodologiques. Ce, en prélude du déploiement en provinces des experts de ce ministère pour faire valider les guides méthodologiques, pour l'élaboration des plans provinciaux et locaux de l'aménagement du territoire.

L'objectif de l'atelier est de renforcer les capacités des experts du ministère de l'Aménagement du territoire sur l'organisation des consultations et de pré-validation des acteurs provinciaux sur les versions provisoires des guides méthodologiques, pour l'élaboration des plans provinciaux et locaux de ce ministère. La réflexion permettra ainsi aux participants d'améliorer leurs connaissances sur le contenu des versions provisoires de guides méthodologiques et d'harmoniser la démarche méthodologique à suivre, lors des consultations des acteurs provinciaux et de pré-validation de ces guides.

Le directeur de cabinet du ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, Me Patience Bondonga, qui a ouvert cet atelier, a rappelé que son organisation s'inscrit dans le cadre du processus de la réforme de l'aménagement du territoire qui vise à doter le pays des outils et instruments de planification spatiale, à savoir la politique nationale, la loi et le schéma national de l'aménagement du territoire et les guides méthodologiques. Me Patience Bondonga a souligné l'importance que le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire accorde à cet atelier, avant d'appeler les participants à travailler d'arrache-pied pour



Le directeur de cabinet, Me Patience Bondonga

atteindre les objectifs poursuivis. « Il a plu au chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, d'élever le ministère de l'Aménagement du territoire au niveau d'un ministère d'Etat, alors qu'il n'était qu'un simple appendice à d'autres ministères. Ce qui montre l'importance qu'il attache à secteur et le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, en a fait l'un des piliers de son programme gouvernemental. L'importance de ce secteur n'est plus à démontrer. C'est dans la même logique que cet atelier revêt, pour le ministre d'Etat, Me Guy Lando Mboyo, une importance capitale, raison pour laquelle, il m'a délégué pour être présent et m'assurer que le travail va

être produit avec soin et qualité pour avancer dans la vulgarisation des autres instruments », a-t-il déclaré tout en remerciant le Pnud pour son accompagnement dans la réussite du processus de la réforme de l'aménagement du territoire. Bien avant, le secrétaire général à l'Aménagement du territoire, Jean-Pierre Khonde Wa Masinga, a exhorté les participants à faire preuve d'assiduité durant cet atelier. Il a affirmé, par ailleurs, que le travail à faire est un travail d'équipe, les participants devront donc, une fois déployés sur le terrain, travailler en équipes, car, a-t-il déclaré, le travail de l'aménagement du territoire est participatif et inclusif.

Blandine Lusimana

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olaboure
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST

La RDC en passe de devenir le septième membre

La signature solennelle de l'adhésion de la RDC va se faire, ce 8 avril, au State house à Nairobi, devant le chef de l'État kényan, Uhuru Kenyatta, président en exercice de l'organisation sous-régionale.

Il se murmure, dans les couloirs diplomatiques, que deux autres chefs d'Etat parmi les pays membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est vont aussi assister à la cérémonie historique. Cette communauté économique régionale, initialement fondée en 1967 et dissoute dix ans plus tard, a été véritablement recréé en 2001.

Elle est constituée de sept pays dont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Soudan du sud, la Tanzanie, le Rwanda et dès ce 8 avril comptera en son sein la RDC, l'un des piliers de la Communauté économique africaine dont le siège se trouve à Arusha, en Tanzanie. Les langues utilisées sont l'anglais, le français et le swahili. Ses compétences vont de l'intégration financière et monétaire (création d'une union monétaire le 30 novembre 2013) au maintien de la paix, en passant par le respect de la bonne gouvernance.

L'admission de la RDC dans ce bloc régional marque l'aboutissement



Les présidents congolais et kényan, Félix Tshisekedi et Uhuru Kenyatta, à Nairobi en février 2019
© Présidence_RDC/Twitter/DR

d'une procédure de près de trois ans et la consécration d'une stratégie diplomatique orientée, dès les premières semaines du quinquennat de Félix Tshisekedi, vers les voisins de l'est du pays.

En faisant entrer la RDC dans cette communauté, le président de la République vient de concrétiser son rêve exprimé lors de sa prestation de serment, le 24 janvier 2019. En acceptant ce pays comme membre,

la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Est pourrait gagner 240 millions de dollars américains supplémentaires par an en volume d'exportation, soit une augmentation de 28%, grâce au commerce avec lui. Cette Communauté a, en effet, conscience que les ressources congolaises, en métaux précieux notamment, constituent un potentiel commercial unique.

Ceci étant, avec la RDC, cette organisation sous-régionale a la possibilité de devenir une plaque tournante de l'exportation à condition de s'organiser en hub d'assemblage des produits de haute technologie. La RDC dans cette communauté est une véritable opportunité pour une stabilité durable dans sa partie orientale. Ceci est le souhait de la communauté internationale, en général, et de la communauté congolaise, en particulier.

Alain Diasso

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Jean-Jacques Mbungani appelle à la prise des mesures urgentes pour protéger la planète

Le monde entier célèbre, le 7 avril de chaque année, la Journée mondiale de la santé. « Notre planète, notre santé » a été le thème retenu cette année et la République démocratique du Congo a opté pour le thème « Notre planète, notre santé vers la Couverture santé universelle ».

Dans son adresse à la nation à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le ministre Jean-Jacques Mbungani a appelé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour protéger la planète face aux maladies.

« En pleine pandémie covid-19, sur une planète polluée et face à l'augmentation de pathologies telles que le cancer, l'asthme et les cardiopathies, cette journée est l'occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les mesures à prendre d'urgence pour préserver la santé des êtres humains et de la planète ainsi que pour susciter un mouvement visant à bâtir des sociétés axées sur le bien-être », a-t-il déclaré. S'appuyant sur les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, le ministre a souligné que chaque année, plus de treize millions

de décès dans le monde sont imputables à des causes environnementales évitables. Il s'agit notamment de la crise climatique qui constitue la plus grande menace sanitaire à laquelle l'humanité est confrontée. « En effet, la crise climatique est aussi une crise sanitaire. Nos décisions politiques, sociales et commerciales sont à l'origine de la crise climatique et sanitaire. Plus de 90 % des personnes respirent un air pollué résultant de la combustion de combustibles fossiles », a-t-il fait savoir.

La République démocratique du Congo n'est pas à l'abri des changements climatiques. Comme dans la région africaine, a reconnu le patron de la Santé, les effets directs sur les principaux déterminants de la santé, les changements climatiques affectent la qualité de l'air et de l'eau, tout comme la sécurité alimen-



Le ministre de la Santé, le Dr Jean-Jacques Mbungani

taire, ainsi que l'habitat et les établissements humains. « Les répercussions sont évidentes en termes de charge due aux cardiopathies et aux affections pulmonaires, aux accidents vasculaires cérébraux et aux cancers. Les statistiques révèlent

que les maladies non transmissibles représentent une proportion croissante de la charge de morbidité », a insisté le ministre. Il a révélé que chaque minute, la pollution de l'air tue treize personnes des suites de cancers du poulmon, de maladies car-

diaques ou d'accidents vasculaires cérébraux. Dans le même temps, neuf personnes sur dix respirent un air pollué. « Arrêtons de brûler de combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon ou le gaz naturel », a-t-il martelé. Le ministre de la Santé a lancé un appel à toutes les parties prenantes pour travailler la main dans la main. « Dans cette dynamique, le gouvernement, la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés doivent travailler main dans la main, se donner mutuellement les moyens d'action afin de garantir la prestation continue des services de santé essentiels pendant les événements extrêmes futurs, tout en endiguant l'incidence croissante des maladies liées à l'environnement et à des modes de vie impropres à la santé », a conclu le Dr Jean-Jacques Mbungani.

Blandine Lusimana

INTERVIEW

Charlotte Kalala : « La diaspora est en demande de rendez-vous comme Congo na Paris »

Directrice de la communication et de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans un groupe basé au Congo, Charlotte Kalala est également la fondatrice du salon « Congo na Paris », forum socio-économique et festival pop culture qui se déroule chaque année à Paris. L'édition 2022 va se dérouler du 16 au 17 avril.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.): Peut-on vous connaître ?

Charlotte Kalala (C.K.) : Je suis directrice communication et RSE dans un groupe africain situé au Congo, et serial entrepreneur. Je suis également maman, un métier à plein temps. C'est celui que je préfère. J'ai tout d'abord obtenu un baccalauréat littéraire. Je me suis ensuite orientée vers des études d'administration et échanges internationaux à l'université de Paris 12. Par la suite, j'ai effectué une formation de deux ans en marketing au sein d'une école de commerce : l'Insec Bachelor. Lorsque je suis devenue maman, je n'étais plus en mesure de poursuivre mes études. Mais j'ai pu les reprendre, dix ans plus tard, durant la pandémie. Ainsi, en 2021, j'ai validé mon master en management et gestion des organisations et entreprise à l'IFG.

L.C.K. : Qu'est-ce qui a motivé la création de « Congo Na Paris » (CNP) et quelle est sa particularité ?

C.K. : En 2015, je ne trouvais aucune narration positive sur le Congo. Tout ce que je voyais, grâce aux moteurs de recherche, était assez négatif. Lorsque je me suis rendue au Congo pour la première fois, j'ai été agréablement surprise. L'Afrique qu'on m'avait décrite n'était pas celle que je découvrais. Elle était bien plus belle, bien plus riche, bien plus joyeuse ! J'ai donc cherché, par différents moyens, une façon de montrer un autre regard sur le Congo et, par extension, sur l'Afrique. La particularité de « Congo na Paris » est qu'il s'agit, à la fois, d'un salon socio-économique et d'un festival pop culture. Le temps d'un week-end, les visiteurs embarquent pour visiter le Bassin du Congo sans quitter Paris. Le salon est organisé par des jeunes amoureux de la culture bantoue qui désirent montrer le meilleur du Congo : le Congo qui gagne, un Congo résilient, le Congo fort !

L.C.K. : La cinquième édi-



Charlotte Kalala

tion de CNP va se tenir les 16 et 17 avril sur le thème « Tonga mboka (Construis le pays) : Congo, poumon de la planète ». Pourquoi le choix de ce thème ?

C.K. : Après les éditions Zonga mboka (retour au pays), nous avons lancé « Tonga mboka » qui veut dire construire le pays. C'est dans la continuité. Nous rentrons pour visiter, découvrir, investir. Mais, surtout, pour construire le pays. Le Congo dispose d'un énorme potentiel grâce à ses forêts, ses fleuves, l'art, les minerais et sa démographie qui ne cesse de croître. Ce pays continent est même incontournable. C'est un véritable poumon économique, sociétal et environnemental au coeur des préoccupations de ce monde. Les sujets sur ce vivier artistique et poumon vert sont souvent traités sans tenir compte des libertés des Congolais. Il est primordial de sortir de l'idéologie et de ne pas laisser ces sujets uniquement entre les mains des politiques. Il est même indispensable que les entreprises et la société civile s'impliquent dans les discussions.

L.C.K. : Pourriez-vous nous rappeler le contenu des précédentes éditions et quel a été leur bilan ?

C.K. : Nous avons tout d'abord commencé avec le salon de la culture congolaise, ensuite avec les éditions Zonga mboka. Lors de la première édition, nous avons pu mettre les projecteurs sur les acteurs de la diaspora qui font la fierté du monde de la culture en France. Nous avons également eu l'intervention d'élus français et de l'organisation internationale de la Francophonie. Nous avons abordé plusieurs thématiques, notamment « Comment faire le pont entre terre d'origine et terre d'accueil ? ».

Plusieurs tables rondes avaient rythmé la journée et le week-end s'était soldé par un festival avec concert, défilé et une scène animée par des humoristes. Les éditions suivantes ont reçu de plus en plus de visiteurs, mais aussi des intervenants venus du continent uniquement, pour participer au salon. En 2019, une délégation de vingt entreprises congolaises étaient venues représenter la République démocratique du Congo. L'édition de Congo na Paris, qui s'est déroulée en ligne en 2020, nous a permis de toucher une plus large cible et d'échanger sur des sujets concrets pour la diaspora, tels qu'investir au Congo, les offres diasporas

des assurances et banques... Il y a tellement à dire sur chacune des éditions. Elles ont été uniques et exceptionnelles !

Si je pouvais résumer, je dirais que la diaspora est en demande de rendez-vous comme Congo na Paris. Elle souhaite être entendue. Elle veut participer activement au développement. Congo na Paris est la plateforme qui permet de connecter les diasporas des deux Congo. Cette plateforme propose des interlocuteurs crédibles pour répondre aux questions de cette diaspora, mais aussi de ceux et celles qui aiment l'Afrique. Enfin, je suis vraiment fière quand un visiteur me dit que le moment où il est plus fier d'être Congolais est lorsqu'il vient à notre événement Congo na Paris !

L.C.K. : Pensez-vous avoir atteint vos objectifs ?

C.K. : Le premier objectif consistait à montrer une autre image du Congo. Le deuxième, convaincre que les Congolais et les Africains sont capables de travailler ensemble et proposer un salon aux standards des grands salons institutionnels.

Notre troisième challenge était de fédérer la diaspora et les amis du Congo autour d'un territoire et ses cinq univers. La quatrième cible est celle sur laquelle nous oeuvrons à présent. Il s'agit de connecter les diasporas au Congo. Depuis notre première édition, nous avons reçu plus de 6 000 visiteurs ! Soit une base de données qualifiée de plus de 7 000 personnes d'origine congolaise ou intéressées par les opportunités d'affaires, le tourisme, la culture congolaise...

Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir compter sur la contribution et les encouragements des institutions et des gouvernements congolais et français, bien que nous soyons une organisation apolitique. Nos interlocuteurs ont su voir les efforts que nous avons engagés pour montrer que tout ne tourne pas autour de la politique, la corruption, les vio-

lences et les crimes sexuels, quand il s'agit du Congo. Bien entendu, ce sont des réalités qu'il convient de ne pas occulter. Mais, elles ne définissent pas le pays ! Le Congo se doit d'être également associé à des notes positives et porteuses d'espoir.

L.C.K. : En dehors de l'événement annuel, comment se décline autrement le Concept CNP ?

C.K. : Nous organisons des Meet up, des rencontres socioprofessionnelles en présentiel ou en ligne. Nous éditions également un magazine en ligne et une version papier dont la périodicité est semestrielle. CNP Magazine est éditée en 3000 exemplaires. Nous proposons aussi de la consultance pour d'autres événements, de la mise en relation entre nos diasporas et les entreprises situées au Congo. Nous préparons actuellement un salon Tonga mboka qui se tiendra au Congo. En fin d'année 2022, nous proposerons également un nouveau service pour les diasporas. Je n'en dirai pas plus et vous donne rendez-vous en décembre !

L.C.K. : Après quatre ans d'existence, quelles sont les innovations à apporter dans CNP ?

C.K. : Après plusieurs années d'existence et quatre éditions consécutives réalisées, nous maîtrisons mieux notre sujet et sommes à présent en mesure de solliciter des partenaires qui peuvent apporter des solutions concrètes et un accompagnement sûr et fiable à nos visiteurs. Cette cinquième édition verra le lancement de notre cérémonie de remise de prix ! Ainsi, huit récompenses seront attribuées à des hommes et femmes qui se sont distingués dans différentes catégories et qui méritent, selon nous, d'avoir les projecteurs braqués sur eux, sur elles. Congo na Paris, c'est ça aussi cela : célébrer des hommes et des femmes qui font la fierté du Congo, de l'Afrique et proposer aux générations futures des modèles et figures inspirantes.

Patrick Ndungidi

CONFÉRENCE

L'émergence de la culture centrafricaine au cœur d'un débat

L'écrivain-chercheur Victor Bissengué a planché sur « La culture face aux défis du développement en Centrafrique ».

À Paris, ils étaient nombreux à répondre à l'invitation du groupe de réflexion Lelab RCA, le 26 mars dernier. D'Idylle Mamba (artiste-chanteuse) à Boris Koyakonzikoli (écrivain) en passant par Bibi Tanga (comédien), Oumarou Magba (styliste-chanteur), Ida Mabaya (styliste) et Sylviane Gboulou (actrice-réalisatrice), tous avaient à cœur de plancher sur la manière de faire émerger la culture centrafricaine à l'aune des défis du développement.

Pour le principal orateur, Victor Bissengué, la République centrafricaine est confrontée à un défi de reconstruction. Pourtant, le pays de Barthélemy Boganda regorge de potentialités culturelles, à l'instar de la musique polyphonique et la chorégraphie sacrée des Aka, considérée par l'Unesco, le 7 novembre 2003, comme « Chef



L'écrivain-chercheur Victor Bissengué (au centre) DR

d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », les trompes Broto Trogodé, la danse Léngué... « Les travaux collectifs et les entraides (le labour des champs, les récoltes, les constructions d'habitations, la chasse aux filets, etc.) emportent l'adhésion populaire ; de même que les centres d'artisanat, la poterie, la forge, qui exigent un

savoir-faire transmis de génération en génération ; la maât, fondement de la pensée égyptienne qui remonte à 2350-2200 av. J.-C., subsistent encore aujourd'hui et se basent sur la justice, la vérité, l'ordre, la spiritualité ; les tatouages et les scarifications sont autant de signes extérieurs de reconnaissance des ethnies, tribus, clans, voire des hié-

rarchies sociales au sein de ces clans », a-t-il expliqué.

Cependant, dans l'imaginaire centrafricain, a-t-il poursuivi, les termes « culture, tradition, coutume » sont devenus suspects, parce qu'ils sont considérés comme des freins au système de développement imposé. De fait, il est important de solliciter de nouveaux paradigmes, une vision dynamique de dé-

veloppement économique. « L'élaboration d'un tel plan prend en compte l'aspect sécuritaire, l'aspect institutionnel, les valeurs intrinsèques », a-t-il jugé.

Parmi ses propositions, la mise en place des projets de développement qui touchent à l'agriculture, à la paysannerie, aux travaux publics, aux transports – sans les transports adéquats, il est impossible de faire voyager l'art. Et de préconiser « la mise en valeur par l'écotourisme des espaces classés au patrimoine mondial pour la richesse de leur biodiversité et la culture immatérielle des pygmées associée à la forêt – à l'instar du Trinationnel de la Sangha ». « Pour qu'ils soient durables, les processus de valorisation et la gestion des patrimoines culturels et naturels devraient, par exemple, veiller à mieux assurer la participation des communautés locales dans leur ensemble », a-t-il conclu.

Marie Alfred Ngoma

PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE

Le premier tour prévu le 10 avril

Le premier tour de l'élection présidentielle française se tiendra le 10 avril. Les enjeux sont colossaux pour tous les partis politiques qui doivent mobiliser leurs troupes, afin d'éviter un taux d'abstention inédit. Et quelle sera la place du continent africain dans le programme des principaux candidats ?

Douze candidats sont en lice à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle française du 10 avril, dont quatre femmes et huit hommes. L'enquête réalisée par IPSOS-Sopra Steria avec le Cevipof et la Fondation Jean-Jaurès classe en intention de vote: Emmanuel Macron (La République en Marche -26,5%); Marine Le Pen (Rassemblement National -21,5%); Jean-Luc Mélenchon (Union populaire -16%); Éric Zemmour (La Reconquête -10%), Valérie Pécresse (Les Républicains -8,5%); Yannick Jadot (Europe Écologie Les Verts -6%); Fabien Roussel (Parti communiste -3,5%); Jean Lassalle (Résistons -2,5%); Anne Hidalgo (Parti socialiste -2%); Nicolas Dupont-Aignan (Debout La France -2%); Philippe Poutou (NPA -1%) et Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière -0,5%).

La place de l'Afrique dans le programme des candidats

L'Afrique aura largement occupé le mandat du président sortant, Em-

manuel Macron. Les relations entre la France et ce continent seront, sans doute, au cœur du prochain quinquennat. Notre rédaction a retenu les propositions de cinq candidats : Valérie Pécresse; Marine Le Pen; Eric Zemmour; Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

Valérie Pécresse va « rebâtir en Afrique, pays par pays, des partenariats fondés sur le respect et la liberté des peuples et restaurer l'image de la France, afin de relever ensemble les défis économiques et migratoires du XXIe siècle ». Dans le volet Défense, elle souhaite « restaurer l'image et la place de la France sur les théâtres extérieurs et les zones de crise ».

S'il est élu à la magistrature suprême, Éric Zemmour, pour sa part, va restaurer l'influence française en refondant sa relation avec l'Afrique « mettre fin à la repentance coloniale et soutenir les Etats qui maîtrisent les flux migratoires ».

Concernant la stratégie française au Sahel et en Afrique, il souhaite réfor-

mer les « bases de réaction rapide dans la zone et nos partenariats avec les forces locales ». Quant à Marine Le Pen, elle va faire de la francophonie un « instrument privilégié » de l'influence de la France dans le monde en comptant « sur les pays francophones d'Afrique, injustement négligés depuis de trop longues années pour remplir un rôle moteur dans l'Union francophone ». Alors que Emmanuel Macron propose, dans « un agenda ambitieux entre l'Afrique et la France », la gouvernance et la coopération économique ainsi qu'un véritable travail sur « les traumatismes liés à la colonisation ». Baptisé « L'avenir commun », le programme de Jean-Luc Mélenchon va « construire une relation avec l'Afrique basée sur la souveraineté des peuples », retirer les troupes françaises déployées au Sahel, annuler la dette du continent, réviser les accords de défense, renforcer l'aide au développement au Sahel et va faire des propositions sur le franc CFA.

L'abstention, un enjeu majeur

Le niveau d'abstention pourrait dépasser les 28%, record du scrutin du premier tour en 2002. C'est, d'ailleurs, l'un des enjeux pour les candidats. On déplore également l'absence de débat politique entre eux. Et derrière le candidat sortant, Emmanuel Macron, plusieurs inconnues demeurent. Si l'enquête réalisée par Ipsos-Sopra Steria avec le Cevipof et la Fondation Jean-Jaurès indique une finale probable entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, l'écart entre les deux se serait resserré ces derniers jours, y compris dans les projections du second tour. En embuscade, à gauche, Jean-Luc Mélenchon pourrait créer la surprise. « J'appelle les Français à se rendre aux urnes les 10 et 24 avril, parce que c'est une élection majeure, importante », a déclaré le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, « quel que soit le candidat » pour lequel ils voteront.

Noël Ndong

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 6 avril 2022, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Neuf affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ; Un projet de décret au titre du ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local ; Cinq projets de décret au titre du ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé ; Une communication du ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation.

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la pandémie de coronavirus covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, par décret n°2020-93 du 30 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 31 mars 2020.

Au regard de l'évolution de la pandémie, l'état d'urgence sanitaire a été prorogé à trente-trois reprises, la dernière prorogation en cours arrivant à son terme le 21 avril 2022.

Après avis du Comité d'experts, il a été relevé une situation épidémiologique stable. Cependant, et compte tenu de la circulation active de certains variants à travers le monde, il est indispensable de poursuivre la mise en œuvre des mesures édictées dans le cadre de la lutte contre cette pandémie. A cet égard, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence est jugée nécessaire.

Aux termes de l'article 157 alinéa 1 nouveau de la Constitution, « l'état d'urgence comme l'état de siège est décrété par le Président de la République, en Conseil des Ministres, sur tout ou partie du territoire national pour une durée qui ne peut excéder quatre-vingt-dix jours ».

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Projet de loi portant création de l'Agence de développement de l'économie numérique.

Présentant cette affaire, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a précisé que la transformation numérique de l'économie, objectif transversal nécessite d'importants investissements notamment en ce qui concerne les infrastructures, les réseaux, les équipements, les contenus et les usages.

Le projet soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet, afin de relever ces défis, de transformer la Direction générale de développement de l'économie numérique en un établissement public à caractère administratif dénommé agence de développement de l'économie numérique ; cette agence aura pour vocation à être le levier de l'action des pouvoirs publics en matière de transition numérique au Congo. Dotée de l'autonomie de gestion, cette agence, chargée de l'impulsion, de l'animation et de l'accompagnement des projets numériques, permettra d'optimiser les choix d'organisation et d'implantation de ces technologies sur le territoire national.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'agence de développement de l'économie numérique. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

III/- Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M.

Guy Georges Mbacka, ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, présentant aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation de la Politique nationale de réforme et de modernisation de l'état-civil en République du Congo pour la période 2022-2026, a indiqué aux membres du Conseil que le projet soumis à leur examen est le fruit d'un atelier tenu les 5 et 6 octobre 2021 avec l'appui du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR Congo) ; ce texte marque l'adhésion des pouvoirs publics à la politique proposée d'enregistrement des faits d'état-civil et de production des statistiques vitales afférentes, et ce en adéquation avec les prescriptions pertinentes de l'ONU et de l'Union africaine ainsi qu'avec les recommandations découlant des différentes concertations politiques qui se sont tenues dans notre pays.

Elaboré dans un esprit participatif et inclusif, le projet de réforme et de modernisation de l'état-civil est la réponse la plus efficace aux problèmes qui minent le système d'état-civil et rendent difficile la gestion de la question de l'apatridie.

Finalisé par le Comité national de coordination de l'état-civil, le projet en examen, valant politique nationale en la matière aborde tous les volets de la problématique, de l'état des lieux au diagnostic en passant par les orientations stratégiques de la réforme envisagée ainsi que les mécanismes de sa mise en œuvre et son suivi-évaluation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la Politique nationale de réforme et de modernisation de l'état-civil en République du Congo, pour la période 2022-2026

IV/- Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé

Invité à son tour à prendre la parole, M. Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, a présenté un projet de loi et quatre projets de décret ; Le projet de loi portant création de l'Office congolais de la propriété industrielle découle des recommandations formulées par la 40e session du Conseil d'administration de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, qui invitait chaque Etat membre à créer une structure nationale de liaison, structure dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, afin notamment de pouvoir accéder aux fonds de l'organisation panafricaine.

Initialement créée en juillet 1981 sous forme d'antenne nationale de la propriété industrielle, simple service au départ, la structure congolaise a évolué les années suivantes, passant de simple direction divisionnaire à une structure d'appui au développement industriel par un décret de 1998 ; le projet en examen a pour vocation de lui conférer le statut d'établissement public à caractère administratif.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Office congolais de la propriété industrielle. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Fylla Saint-Eudes a présenté au Conseil des ministres quatre projets de décret. Le premier d'entre eux, fixant les modalités d'agrément du produit industriel mis sur le marché, découle de la loi n°9-2015 portant organisation de l'activité industrielle, qui fait obligation d'obtenir un certificat d'agrément du produit industriel avant sa mise sur le marché. Le projet de décret définit la démarche conduisant à l'obtention dudit certificat d'agrément.

Le projet de décret fixant les conditions d'implantation, d'exercice et de contrôle de l'activité industrielle, prévoit que seule une autorisation d'implantation délivrée par l'administration atteste de la capacité particulière d'une entreprise à exercer une activité industrielle sans exposer les populations à des risques toxiques, conformément aux dispositions de la loi de 2015 précitée.

L'implantation d'une unité industrielle suppose ainsi une visite de contrôle

et d'évaluation du site avant la délivrance d'une autorisation par le ministre en charge de l'industrie ; d'autre part, l'autorisation d'exercer une activité industrielle n'est délivrée qu'après une évaluation de conformité de l'unité et un avis technique de l'administration de l'industrie.

Le projet de décret fixant les procédures et les modalités de certification de conformité aux normes répond à la nécessité de prise en compte, sur un marché de plus en plus mondialisé, des exigences de qualité des produits. Elaboré en application des dispositions de la loi n°20-2015 du 29 octobre 2015 réglementant le système national de normalisation et de gestion de la qualité, le projet de décret fixe les procédures et les modalités de certification de conformité aux normes, procédure par ailleurs gérée par l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité, en tenant compte des résultats de l'évaluation des produits ou services proposés sur le marché.

Enfin, le projet de décret fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux, des caractéristiques des marques de contrôle et les conditions de leur apposition sur les instruments de mesure, pris conformément à la loi du 29 octobre 2015 précitée, qui institue un système national de normalisation et de gestion de la qualité, comprend la réglementation de la métrologie légale comme un des piliers importants dudit système. La métrologie légale est un ensemble de règles et obligations de conception, de fabrication et d'utilisation qui permettent de garantir l'exactitude et la crédibilité des instruments de mesure.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les quatre projets de décret soumis à son examen par le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé.

V/- Communication

Enfin, les membres du Conseil des ministres ont suivi une communication de M. Alphonse Claude N'Silou, ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, sur l'évolution des prix des produits alimentaires de base.

Il est à noter que le prix des denrées alimentaires, déjà fortement impacté

par la crise liée au coronavirus covid-19, risque d'être encore plus dégradé du fait de la grande dépendance mondiale aux exportations agricoles en provenance d'Ukraine et de Russie.

Les événements en cours dans cette région ont d'ores et déjà des conséquences sur les approvisionnements, notamment en matière de produits de base et de première nécessité.

C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics, dans leur mission d'anticipation, se doivent de prendre les mesures nécessaires de soutien à la population, afin de la mettre à l'abri des éventuels chocs à venir sur les prix.

Ainsi, a été mis en place depuis quelques jours, sous l'autorité de monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, un Comité interministériel de veille, chargé d'élaborer dans les meilleurs délais un « plan de résilience », sur la base des propositions qui seront formulées par un secrétariat technique placé sous la supervision du ministre d'Etat, ministre du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements.

Après avoir écouté cette communication avec la plus extrême attention, le Conseil des ministres a approuvé le principe de ce « plan de résilience » qui aura pour objet de protéger l'économie congolaise et les populations en assurant une gestion optimale du volume des stocks de produits de première nécessité ainsi que leur prix.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 6 avril 2022

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla**

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CERAMIQUES **MUSIQUE**

Art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Musée du Bassin du Congo
galerie CONGO

Situé sur 84 Boulevard Denis Sostou Nguesso
immeuble les mangroves (Mala)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Préserver l'environnement pour éviter les maladies

Dans sa déclaration relative à la Journée mondiale de la santé, célébrée le 7 avril de chaque année, le gouvernement invite la population à prendre soin de l'environnement pour éviter nombre de maladies qui posent des problèmes de santé publique.

« Les caniveaux d'évacuation des eaux qui s'engorgent en matières plastiques et d'autres déchets sous nos yeux doivent disparaître parce qu'ils favorisent le développement et la prolifération des vecteurs du paludisme, du chikungunya, de la fièvre jaune et de plusieurs autres maladies », a indiqué le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, donnant lecture de la déclaration du gouvernement à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la santé sur le thème « Notre planète, notre santé ».

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air par plusieurs types de gaz comme le dioxyde d'azote et de l'eau par les déchets de tout genre tue actuellement treize



Le ministre de la Santé appelant à prendre soin de l'environnement

personnes chaque minute. La production des déchets se poursuit à une quantité plus importante. Les estimations de l'agence onusienne prévoient cette augmentation à 70% d'ici à 2050 alors que la gestion des déchets est de plus en plus complexe surtout dans les pays n'ayant pas de politique efficace de recyclage des déchets. Face au déclin de l'hygiène environnementale, il faut poursuivre l'assainissement obligatoire, le premier samedi du mois, a rappelé le ministre Gilbert Mokoki. Il y a également la mise en œuvre des initiatives ci-

toyennes de bonne gestion des déchets et ordures ménagères ; la promotion de la notion de préservation de l'environnement dans les écoles, les universités, les églises...

Par ailleurs, le ministre de la Santé et de la Population a souligné que les réponses à la menace environnementale ne sont pas l'apanage des décideurs politiques. Elles doivent aussi préoccuper chaque citoyen. « Chacun doit œuvrer en faveur de la sauvegarde de l'environnement pour améliorer notre santé », a-t-il conclu.

Rominique Makaya

AFRIQUE DE L'OUEST

27 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë

Les pays du Sahel ainsi que les organisations régionales et internationales ont tenu, le 6 avril à Paris, une consultation en vue de mobiliser des fonds, avec un mot d'ordre : « La crise ukrainienne ne doit pas faire oublier la crise au Sahel ».

« Les catastrophes causées par les aléas naturels et les conflits représentent une menace importante pour le développement durable et la paix. Il s'agit, maintenant, et tous ensemble, de nous engager résolument dans l'action », a déclaré le président nigérien, Mohamed Bazoum, devant les représentants européens, ceux des organisations onusiennes et des instances africaines.

En effet, 27 millions de Sahéliens sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et ce chiffre pourrait monter à 38 millions si rien n'est fait d'ici à juin prochain. L'an dernier, il manquait quatre milliards de dollars pour satisfaire les programmes onusiens. « Je lance cet appel avec autant plus d'inquiétude que je constate que, malgré l'accroissement des besoins dans les régions, les financements des plans de réponse humanitaire sont en constante baisse depuis 2012. Et que tous les pays concernés ont terminé l'année 2021 en ayant financé à peine la moitié de leurs plans de réponse humanitaire », a-t-il déploré.

Si la crise au Sahel est due à la fois aux conflits et aux déplacements de la population, à la sécheresse et aux conséquences de la pandémie de covid-19, la guerre en

Ukraine aura, cette année, des répercussions graves pour l'Afrique de l'ouest. Cela notamment à cause du manque d'engrais russe et biélorusse, a souligné, lors de la conférence, Jean-Claude Kassi Brou, président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest. « L'Afrique de l'ouest devrait enregistrer un déficit de consommation d'engrais compris entre 1,5 et 2 millions de tonnes pour 2022. Ce volume correspondant à un déficit prévisionnel estimé pour les récoltes de vivrier entre quinze et vingt millions de tonnes équivalent céréales », a expliqué Jean-Claude Kassi Brou. Depuis une décennie, loin de s'atténuer, les crises alimentaires augmentent à travers la région ouest-africaine, notamment au Burkina Faso, Niger, Tchad, Mali et Nigéria. Entre 2015 et 2022, le nombre de personnes en besoin d'assistance alimentaire d'urgence a presque quadruplé, passant de 7 à 27 millions.

Les Nations unies estiment que cette année 6,3 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffriront de malnutrition aiguë dont plus de 1,4 million seront en phase de malnutrition aiguë sévère contre 4,9 millions d'enfants malnutris aigus en 2021.

Yvette Reine Nzaba

FLYING BLUE FOR ME

L'attente a été longue...
Retrouver ses amis et sa famille aux quatre coins du monde, découvrir des destinations fascinantes... Alors que les frontières rouvrent les uns après les autres, voyager redonne du sens à la vie. Lorsque vous envisagez de recommencer à explorer le monde, Flying Blue sera heureux de vous accompagner en vous proposant une offre très intéressante.

Triplez vos miles !
Pour tous les vols partant en semaine Air France ou RLM achetés entre le 08 avril et le 08 mai 2022 et effectués entre le 08 avril et le 30 juin 2022, Flying Blue vous offre le triple de miles (sur 2 allers-retours ou 4 allers simples, au départ de tout aéroport desservi par Air France en Afrique Centrale ou en Angola, si vous êtes enregistré dans l'un de ces pays). Une bonne raison de penser dès maintenant à vos prochains déplacements ! Merci pour votre fidélité, nous sommes impatients de vous revoir bientôt.

Triplez vos miles !

Vol en Afrique Centrale et en Angola uniquement.

Plus d'infos par email : membre flying blue / tous les vols des réseaux sont également sur flyingblue.com

Partenaires : AIRFRANCE, KLM, Transavia, AIRCERIA, AIR ALGERIE, AIR TUNISIE

INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE

Les députés autorisent un prêt de la BDEAC pour l'aménagement du corridor 13

L'Assemblée nationale a approuvé, le 7 avril, la loi autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour le financement partiel du projet d'aménagement du corridor multimodal Brazzaville-Bangui-N'Djamena, phase I : section Ouesso-Bangui.

Au regard de l'ampleur du corridor Brazzaville-Bangui-N'Djamena, long de plus de 1 310 km, le projet a été subdivisé en trois phases dont la première concerne le tronçon Ouesso-Bangui. D'un montant de 99 670 000 000 FCFA, le prêt concerne le bitumage de la route de la section Ouesso-Pokola, longue de 50 km, et de la section Gouga (frontière du Congo) -Mbaïki et la construction d'un pont sur la Sangha, long de 616m. Il s'agira aussi de la réalisation de l'ensemble des ouvrages de franchissement au Congo sur le prolongement de la route Pokola-Bétou-frontière République centrafricaine (RCA). L'objectif principal du projet qui reliera directement les ca-

pitales du Congo (Brazzaville), de la RCA (Bangui) et du Tchad (N'Djamena) est de renforcer l'intégration sous-régionale en facilitant la libre circulation des personnes, des biens et des services. Le projet qui offre, en effet, une alternative à l'océan Atlantique au Tchad et à la RCA contribuera à l'accroissement des échanges commerciaux entre ces pays et le Congo. Visant à renforcer l'intégration sous-régionale, le projet s'inscrit dans le cadre du Programme économique régional adopté par les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) en 2009. L'objectif visé est la mutualisation profonde des économies de ces pays pour accroître leurs

valeurs ajoutées et contribuer à la réduction du chômage et de la pauvreté.

D'après l'accord avec la BDEAC, le Congo paiera une commission d'intervention de 0,5% sur le montant du prêt à la signature. La contrepartie du gouvernement congolais s'élève à 35 050 000 000 FCFA. Cette somme servira pour le financement des travaux routiers ; les aménagements connexes ; les libérations des emprises ; les imprévus physiques et aléas financiers. Le prêt va générer au total des intérêts de remboursement de 49 036 663 462 FCFA pour un total des échéances de 148 706 663 462 FCFA, le 31 décembre 2031. La durée étant de dix ans dont trois de différé.

Un accord jugé contraignant par les députés car le bailleur exige, entre autres, la transcription de la dette dans le registre de la Caisse congolaise d'amortissement. Les élus du peuple se sont aussi préoccupés du paiement de la contrepartie gouvernementale qui pose souvent problème dans la réalisation des projets cofinancés.

Défendant le projet de loi devant la représentation nationale, le ministre délégué au Budget, Ludovic Ngatsé, a rappelé que le corridor 13 fait partie des onze projets intégrateurs prioritaires de l'Afrique centrale. Il a rassuré l'Assemblée nationale que le Congo a réalisé beaucoup de projets dans des conditions difficiles sur fonds propres et ne va

pas déroger à la règle. Pour lui, parmi les ouvrages de franchissement à construire, il y a le pont sur la Libenga et la Motaba, dans la Likouala. « Ce prêt à lui seul ne va pas plomber les finances publiques d'autant plus que nous continuons à rembourser nos prêts. Quand vous regardez le budget de l'Etat, la dette extérieure a été remboursée à plus de 400 milliards FCFA et la dette intérieure à plus de 200 milliards FCFA. La tendance de la dette congolaise est à la baisse par rapport à ce qu'elle était il y a quelques années. Il s'agit d'un projet stratégique qui est conduit sous la haute main du président de la République », a-t-il déclaré.

Parfait Wilfried Douniama

BOIS

Un plan stratégique pour booster la filière dans la sous-région

Le projet d'Appui au développement de la formation continue pour la filière forêt-bois en Afrique centrale (Adefac) a récemment validé son Plan de travail Annuel budgétisé (PTBA- 2022) qui vise à contribuer à la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo dans ladite filière.

Validé à l'issue de la troisième réunion virtuelle du comité de pilotage (Copil) du projet Adefac organisé en mars dernier, le PTBA 2022 a été approuvé sous réserve d'harmoniser le libellé des résultats attendus. Lors de cette réunion ayant rassemblé les représentants des ministères en charge des forêts, de la formation professionnelle, des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat, plusieurs autres documents ont également été validés, à savoir : le rapport technique et financier 2021 ; la liste des modifications dans le manuel de procédures du projet ; les thématiques prioritaires de formation... En effet, s'agissant des thématiques prioritaires, 14 des 20 thématiques proposées par le secteur privé ont reçu plus de votes, notamment bases de comptabilité pour les artisans et PME ; conduite de séchoirs ; séchage et préservation du bois ; calcul d'un bilan carbone ; abattage contrôlé ; techniques de transformation (artisans et PME) ; traçabilité ; valorisation de déchets de transformation etc.

Au terme de ladite réunion, plusieurs recommandations ont été formulées par les membres du Copil. Celles-ci soulignent que le Copil se doit d'insérer dans le rapport annuel: les précisions concernant le nombre de femmes qui ont participé à des formations et les participants aux événements de communication ; faire une version simplifiée du PTBA et de créer un réseau régional de GTT « formation continue » pour décider ensemble sur les thématiques prioritaires de formation.

Préside par Hervé Martial Maïdou, secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale, la troisième réunion de Copil du projet Adefac avait pour but la validation des documents cités en amants ainsi qu'informer les membres et partenaires de l'état d'avancement du projet. Pour rappel, le projet Adefac vise la mise en place d'un dispositif durable de formation continue dans la filière forêt-bois du bassin du Congo et dans les pays d'Afrique centrale.

Financé par l'Agence française de développement, il a une durée de cinq ans, qui lui permet de pouvoir contribuer à l'amélioration durable de l'adéquation entre l'offre et la demande de formation, ainsi qu'au renforcement des capacités du secteur privé et des institutions de formation pour gérer et fournir des formations de haute qualité.

Gloria Imelda Lossele

SECTEUR POSTAL

Un système de codification sous peu pour améliorer la qualité des services

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, a lancé, le 6 avril à Brazzaville, le projet de codification postale en République du Congo.



Le président lors du lancement du projet de codification postale

Initié par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), le projet de codification postale est destiné à faciliter l'acheminement, le tri et la distribution du courrier. Il devra également participer à l'essor de ce secteur qui se veut être un des piliers stratégiques dans le processus de diversification de l'économie nationale.

Un constat peu reluisant du secteur fait, en effet, état d'une distribution du courrier majoritairement par boîte postale, car les adresses physiques étant souvent incomplètes et qu'une partie de la population n'a pas accès aux services postaux offerts par les bureaux de poste les plus proches.

D'où, un réseau disponible et des bureaux disséminés sur le territoire national, un système d'adressage et de codification

postale contribueraient non seulement à améliorer la qualité des services postaux, mais aussi à faciliter les activités socio-économiques.

« Pour nos postiers, ce projet est une opportunité supplémentaire qui leur donnerait les ressorts nécessaires à leur expansion. Il favorisera de même l'éclosion du e-commerce dans notre pays en attirant les sociétés tant nationales qu'internationales de logistique et de livraison dont la codification et l'adressage sont un gage d'accroissement de leur business », a déclaré le ministre de Postes et des Télécommunications au lancement dudit projet.

Pour le directeur général de l'ARPCE, Louis-Marc Sakala, ce projet de codification résulte de la nécessité de doter les services postaux congolais de

procédures rationalisées au travers des technologies postales disponibles afin d'améliorer l'offre. « Suivant l'évolution rapide du marché numérique et des communications électroniques, nos services postaux sont appelés à mettre à contribution les technologies de communication et de l'information pour créer des produits et des services leur permettant de répondre au mieux aux besoins d'une clientèle plus exigeante », a-t-il déclaré. Signalons que le code postal est un ensemble court de chiffres ou de lettres inclus dans l'adresse postale. Il est utilisé par les entreprises postales pour simplifier et accélérer l'acheminement du courrier. Malheureusement, le Congo figure parmi les soixante pays n'ayant pas encore implémenté la codification postale.

Lopelle Mboussa Gassia

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (EOI) - EOI-PROC/CNG/001/2022, pour les domaines non alimentaire (les biens, services et travaux) et alimentaires (vivres et industrie de fabrication de produits alimentaires).

Date de Clôture le 18 avril 2022 à 12H30 GMT



A-Contexte

1. Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, ci-après appelé « PAM », dont le Siège est situé à Via C.G. Viola, 68/70, 00148 Rome, Italie est la principale organisation humanitaire qui fournit une aide alimentaire dans les situations d'urgence et travaille avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience en aidant près de 100 millions de personnes dans environ 83 pays chaque année. Environ 17 000 personnes travaillent pour l'organisation, la plupart dans des régions éloignées, au service direct des pauvres affamés.

2. La représentation du PAM en république du Congo, cherche des structures spécialisées dans les domaines ci-après:

Domaines non alimentaires (biens et services):

- a. La construction de bâtiments et les travaux publics
- b. La conception et le suivi de travaux de construction (Bureaux d'Etudes Techniques)
- c. Design (architecte)
- d. Services de fumigation et de pulvérisation des aliments et des bureaux
- e. Superintendance
- f. Laboratoire d'analyse et contrôle de qualité
- g. Service de location de véhicule
- h. Location de bureau
- i. Fournitures d'impression et de papeterie
- j. Transfert monétaire
- k. Fourniture des intrants agricoles
- l. Service d'imprimerie et articles de visibilité
- m. Graphisme
- n. Service de messagerie express (expédition de courrier et colis)
- o. Commissionnaires en douanes et transitaires

p. Services de transport de produits alimentaires et non alimentaires

q. Service de formation (Anglais et Français)

r. Service de traduction (Anglais/Français, Lingala et Kituba)

s. Fournisseurs de carburant

t. Services d'agents de sécurité et installation de systèmes de suivi et de surveillance de la sécurité

u. Système d'alimentation solaire et accessoires

v. Fourniture de produits et équipement agricoles

w. Services de restauration (service traiteur)

x. Services d'entretien et de réparation de véhicules y compris pièces de rechanges

y. Equipement de mobilier de bureau

z. Electricité et maintenance y compris matériels électriques

aa. Froid (fourniture et maintenance climatiseurs)

bb. Service d'entretien et de nettoyage des bureaux

cc. Plomberie y compris matériel de plomberie

dd. Vente et maintenance de groupes électrogènes

ee. Services de manutention

ff. Quincaillerie et produit de nettoyage

gg. Menuiserie métallique et bois

hh. Radio, Agence de communication et réalisation de vidéo

ii. Réalisation de forage et micro-barrages

jj. Fourniture de motopompes

kk. Matériels informatiques

ll. Commerce général

mm. Cabinets d'études

nn. Service juridique (cabinets d'avocats et huissiers)

oo. Service de ferronnerie - confection pancarte

pp. Service de gestion des canots rapides (pilote-matelotage, maintenance et réparation)

Domaines alimentaires :

-Fournisseurs de denrées alimentaires (riz, farine de manioc, haricot, sel, huile, sucre)

-Usine et unité de production de denrées alimentaires produits localement

3. Le PAM invite les fournisseurs admissibles à exprimer leur intérêt à fournir les biens, les services et travaux cités plus hauts et demander le formulaire de profilage à remplir par email à brazzaville.procurement@wfp.org

B-Le but de cet AMI

1. Le but de cette demande est d'identifier les fournisseurs ayant une capacité organisationnelle, technique et financière vérifiée dans les domaines listés plus hauts enregistrés en république du Congo. Les fournisseurs admissibles seront invités à participer au processus d'appel d'offres.

2. L'admissibilité à participer à l'appel d'offres proposé sera déterminée sur la base suivante :

- Organigramme, CV et diplômes

- Références sur les cinq dernières années

- Moyens techniques et humains

- Statuts, registre du commerce, quitus de paiement des impôts, bilan, états financiers, NIU

3. Une fois la date limite de présentation des réponses passée, le PAM évaluera les réponses reçues et informera les participants admissibles des résultats de l'évaluation.

C-Comment préparer et soumettre votre expression d'intérêt

1. Afin de participer à l'exercice de préqualification, les entreprises sont tenues de fournir les éléments suivants :

Le formulaire de réponse AMI rempli, comprenant :

1. Tableau 1. Exigences du PAM

2. Tableau 2. Informations sur le fournisseur ;

3. Tableau 3. Situation financière du fournisseur ;

4. Tableau 4. Expérience pertinente du fournisseur ;

5. Documents administratifs de l'entreprise

6. Signature par le représentant autorisé de la société et le cachet de la société.

Toutes les pièces justificatives énumérées ci-dessus doivent être préparées conformément aux instructions fournies et envoyé par email à brazzaville.procurement@wfp.org avec la mention EOI-PROC/CNG/001/2022 et le domaine qui vous intéresse. Un même fournisseur peut soumissionner pour plusieurs domaines en remplissant les questionnaires relatifs à ces domaines.

7. Le PAM n'examinera pas les soumissions incomplètes ou non signées. Toutes les réponses et documents à l'appui reçus seront traités comme strictement confidentiels et ne seront pas mis à la disposition du public.

8. Cette demande d'EOI ne constitue pas une sollicitation. Le PAM se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce processus d'approvisionnement ou l'une de ses exigences à tout moment au cours du processus ; toute action de ce genre sera communiquée à tous les participants.

9. Si vous avez des questions s'il vous plaît n'hésitez pas à nous contacter à brazzaville.procurement@wfp.org.

Cordialement

Anne - Claire MOUILLIEZ
Représentante, Directrice Pays
PAM Congo

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS

POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE COLLECTE DES DONNEES

1. L'Institut National de la Statistique (INS) se prépare, conformément aux attentes du Gûuvemement et des partenaires au développement, à la réalisation, cette année, de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages au Congo (EHCVM-C).

Cette grande investigation statistique s'effectuera, pour la première fois dans notre pays, selon une nouvelle méthodologie déjà entamée dans certains pays membres d'AFRISTAT, notamment ceux de la zone LIEMOA et le Tchad. Par ailleurs, elle permettra de faire un raccordement des indicateurs de pauvreté avec les anciennes enquêtes réalisées au niveau national, notamment les Enquêtes congolaise auprès des ménages (ECOM) 2005 et 2011. Ce qui permettra de disposer des données comparables dans le temps, au niveau national comme au niveau régional.

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêts (A.M.I) a pour objectif le recrutement des agents de terrain qui auront pour mission, entre autres, d'énumérer tous les ménages dans les grappes échantillonnées et de collecter les données dans les ménages retenus. Cette collecte s'effectuera en deux vagues de trois mois chacune espacées d'au moins trois mois.

3. Le Directeur général de l'INS invite les personnes intéressées à fournir en français sur support papier électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'INS ;

- un Curriculum vitae (CV) détaillant le cursus universitaire, les diplômes obtenus et,

éventuellement, les expériences antérieures en matière de collecte des données statistiques ;

- une photocopie légalisée de l'attestation ou du dernier diplôme ;

- un certificat médical datant de moins de trois mois, délivré par un médecin habilité ;

- le cas échéant, une attestation de participation aux opérations de collecte similaires.

4. Les agents enquêteurs doivent réunir les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 à 55 ans au 31 décembre 2022 ;

- avoir au moins un diplôme de niveau Bac+ 2 en statistique, sciences sociales, économie, comptabilité, gestion, en informatique ou autres diplômes jugés équivalents ;

- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, etc) et des TIC (Internet, téléphone, smartphone et tablette android etc.)

- être disponible durant toute la période de l'opération (au moins 08 mois) ;

- être apte à parcourir éventuellement de longues distances à pieds ;

- être capable de travailler sous pression dans une équipe multiculturelle ;

- avoir une endurance physique et être en parfait état de santé ;

- avoir une bonne connaissance du français ; de lingala et de Kituba ;

- avoir un permis de conduire (voiture, moto) serait un atout.

Par ailleurs, avoir une expérience dans le domaine de la collecte de données assistée par ordinateur demeure un atout.

5. La sélection se fera sur études de dossiers. Les candidats présélectionnés subiront une formation de vingt (20) jours au terme de laquelle un test de sélection écrit sera organisé afin d'identifier les candidats retenus et les potentiels contrôleurs.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les renseignements supplémentaires aux adresses ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à

15 heures (heures locales), du lundi au vendredi ou par demande aux adresses mail suivantes : cnsee@hotmail.fr ; ou contact@ins-congo.cg ; pstatcongo@gmail.com.

7. Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis par mail aux adresses ci-dessous au plus tard le 18 avril 2022 à 15h00 et porter clairement la mention « RECRUTEMENT DES AGENTS ENQUÊTEURS DE L'EHCVM-C ».

A Brazzaville :

- Institut National de la Statistique (INS)

Adresse: CENTRE VILLE, en face de l'ancienne radio Congo (vers le PNU-DIISG) Courriel : cnsee@hotmail.fr; ou contact@ins-congo.cg.

- Projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT)

Adresse : derrière l'ambassade des États Unis d'Amérique au Congo, bloc 1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Bacongo tél: +242 22 613 31 08; E-mail: pstatcongo@gmail.com.

Dans les Départements :

- Directions Départementales de la Statistique (DDS).

ASSAINISSEMENT

Une opération de salubrité au CHU de Brazzaville

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril de chaque année, la direction du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville a organisé une grande opération de salubrité dans l'enceinte de cet établissement.



Le ministre Gilbert Mokoki pendant l'opération DR

Conduits par le directeur général du CHU, le Pr Thierry Raoul Gombé, les cadres et agents, appuyés par les techniciens de surface, en présence du ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, y ont mené une vaste opération de salubrité. Pelles, machettes, râteaux, fourches et balais en main, ils ont nettoyé le site choisi, coiffé les herbes puis ramassé les immondices qui jonchaient çà et là, pour donner à cet établissement public de grande importance un nouveau visage.

« Nous sommes venus au CHU pour accomplir notre devoir par rapport à la Journée mondiale de la santé. Vous savez que j'ai dit hier dans mon message que l'OMS a été créée en 1948 et au cours de cette assemblée, on avait décidé de célébrer chaque 7 avril son anniversaire », a souligné Gilbert Mokoki. Il a indiqué que pour cette année, le thème choisi est « Notre planète, notre santé » et, par rapport à cela, dans toutes les structures sanitaires, des opérations d'assainissement devaient être menées.

Il est incompréhensible, a poursuivi le ministre, qu'on vienne dans une formation sanitaire et qu'il n'y ait pas la propreté. « Nous avons appris cela, très jeune, la propreté chasse la maladie. Donc, lorsqu'on assainit l'environnement, on est loin de la maladie. Le symbole de mon passage ici, c'est justement participer avec le personnel du CHU à l'assainissement de leur environnement. Lorsqu'il n'y a pas la propreté, il y a la prolifération des moustiques et ce sont là les vecteurs de la maladie », a-t-il conclu.

Guillaume Ondze

ADDITION D'EAU

957,7 milliards FCFA pour améliorer la performance de LCDE

La pénurie d'eau du robinet s'est accentuée ces derniers temps essentiellement à Brazzaville et Pointe-Noire. Un rapport d'étude sur le service public d'eau potable, présenté le 7 avril, a déploré la vétusté des équipements et l'absence d'investissements conséquents. Les besoins de La Congolaise des eaux (LCDE) sont estimés à 957,7 milliards francs CFA en vue de moderniser le système de production, de distribution et de stockage.

L'étude diagnostique et plan d'actions pour l'amélioration du service public d'eau potable, dans le périmètre de l'exploitation de LCDE, a été commandée par le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Honoré Sayi. Celui-ci a été régulièrement interpellé notamment par les parlementaires sur les difficultés rencontrées dans la fourniture en eau potable et en électricité. L'état des lieux du service public d'eau potable dévoilé par le directeur général de LCDE, Parfait Chrysostome Makita, montre un tableau sombre avec de nombreux défis à relever. L'entreprise publique dispose d'un réseau de distribution d'eau d'environ 3500 km et d'une capacité de stockage de 78 136 m³, dont les équipements datent des années 1950.

Sur quelque 215 000 abonnés enregistrés, à peine 114 110 sont actifs, qui paient normalement leurs factures. « L'objectif est d'atteindre au moins cinq cent mille abonnés et envisager en même temps la mobilisation de ressources. Les réformes attendues tendent vers le développement de ce potentiel, afin d'améliorer la performance de LCDE. Il y a le bon sens de l'État, qui est à la fois actionnaire et consommateur;



Le ministre Honoré Sayi s'adressant aux cadres de LCDE/Adiac

de payer ses factures », a laissé entendre le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique.

Sans proposer des réponses claires à court et moyen termes, face à la pénurie répétée d'eau potable, Honoré Sayi a promis de soumettre au gouvernement les conclusions de l'étude pour aller vers un « palliatif durable ». En ce qui concerne la mobilisation des financements, la tutelle enjoint LCDE à recourir aux banques et institutions financières. Il s'agit pour cette société

d'avoir des plans d'activités et d'aller vers les bailleurs de fonds, a-t-il estimé, au lieu d'attendre les financements de l'État.

Il faut noter qu'outre le renouvellement des équipements, le rapport a recommandé la révision de tarification de LCDE, le renforcement de la collaboration avec le service public de l'électricité, l'Énergie électrique du Congo, ainsi que le renforcement des capacités du personnel technique.

Fiacre Kombo



Océan du Nord
Sécurité - Confort - Fiabilité

OUVERTURE DES LIGNES
ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!
après une interruption momentanée de la ligne
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



**Désormais
voyagez
JUSQU'À
MBOMO!!**

Brazzaville
ETOUMBI - KELLE
tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville
ETOUMBI - MBOMO
tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.



Y'ello chers abonnés,

Depuis 2018, nous avons mis vos attentes près de notre cœur, et cette année encore nous sommes allés à votre rencontre et vous nous avez fait part de vos préoccupations.

Je suis heureux de revenir vous informer, par ce biais, que tous les mois, nous viendrons vous faire part des actions mises en place pour résoudre les problématiques que vous rencontrez au quotidien au travers des plateformes suivantes :

- **Y'ello à votre écoute**, émission radio en direct sur Radio Congo et la page Facebook MTN Congo dans laquelle nous répondrons en direct à vos problématiques ;
- **Descente terrain Po Na Yo et Samu Na Nge** chaque vendredi dans vos quartiers pour être à votre écoute et vous accompagner dans l'utilisation des offres conçues pour vous ;
- Les rencontres avec nos dirigeants dans les différents services clients ;
- Les différentes plateformes d'échanges avec les associations des consommateurs et vous que nous mettrons à votre disposition.

Plus que jamais, en 2022, nous serons **PO NA YO / SAMU NA NGE**.

Cordialement,

Ayham Moussa
Directeur Général

BUREAU DE LA CONFES

La promotion des jeunes et des sportifs au menu de la 15^e réunion

Hugues Nguélonlé a plaidé pour une meilleure préparation et la participation des athlètes engagés aux prochains Jeux de la Francophonie, les Jeux olympiques de Paris en 2024, ainsi que ceux de la jeunesse, lors de la 15^e réunion du bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des Sports de la Francophonie (Confejes).

La réunion qui s'est tenue en virtuel à Dakar, au Sénégal, s'est achevée le 1er avril. Le ministre congolais de la Jeunesse et des Sports y a présidé, en sa qualité de premier vice-président de la Confejes. Cette session a, en effet, renforcé la volonté des Etats et gouvernements d'agir toujours plus, pour le devenir des jeunes et des sportifs de l'espace francophone. En dépit des contraintes imposées par la lutte contre la Covid-19, Hugues Nguélonlé a révélé la nécessité de poursuivre les actions, en tenant compte de l'expérience déjà acquise en 2020 et 2021 en faveur des Etats et gouvernement membres, au profit de la jeunesse et des sportifs de l'espace francophone.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a exhorté le secrétariat général à poursuivre le renforcement des actions de promotion économique des jeunes évoquant également la participation et la préparation des prochaines échéances sportives, qui s'annoncent très décisives pour les sportifs comme les 9^e Jeux de la Francophonie prévues en 2023 à Kinshasa, les Jeux Olym-



Le vice président de la Confejes a présidé les travaux/Adiac

piques d'été de Paris 2024 et les Jeux olympiques de la jeunesse en 2026 à Dakar.

« Pour ce faire, il nous faudra aborder ces importantes échéances avec une offre de formation et d'entraînement de qualité, dédiée aux officiels techniques et aux sportifs de notre espace commun, afin d'obtenir plus de champions et

de gagner un maximum francophones », a déclaré Hugues Nguélonlé dans son mot de clôture.

Pour le vice président de la Confejes, la promotion de l'entreprenariat des jeunes continuera de bénéficier d'une attention particulière, grâce aux réformes envisagées par le Secrétariat général par la consoli-

dation des projets des jeunes, le changement de leur échelle de production et un suivi dans la durée.

Hugues Nguélonlé a félicité le secrétariat général de la Confejes pour les résultats enregistrés en 2021, notamment le parachèvement du processus de relecture des textes fondamentaux, du projet de textes sur la décorations et tous les efforts fournis pour le recouvrement des arriérés de contributions.

« Je considère pour ma part qu'il est possible de relever ce challenge qui se présente collectivement à nous. Cependant, il est indispensable que nous nous engagions tous à accompagner résolument le Secrétariat général de la Confejes, avec le soutien actif de l'ensemble des Etats et gouvernements membres sans exception notamment par la régularisation de nos arriérés de cotisations statutaires et le renforcement de nos contributions au financement de la programmation », a-t-il indiqué.

Il a par ailleurs précisé que la mise en œuvre du chantier des réformes institutionnelles, ap-

portera une nouvelle impulsion à l'institution. « En nous inscrivant dans cette nouvelle dynamique, nous pourrions ainsi confirmer que la Confejes continue de disposer d'un réel capital d'atouts nécessaires et indispensables dans son rôle de conférence ministérielle permanente au sein de la Francophonie, notre communauté d'attachement, fondée sur les valeurs de paix, de solidarité et de développement sous toutes les latitudes », a commenté Hugues Nguélonlé.

Cette 15^e réunion du bureau s'est déroulée dans un contexte marqué non seulement par la persistance pandémie à Coronavirus mais aussi par la suspension du Mali des instances de la francophonie, alors qu'il devrait abriter cette réunion.

Le Burkina Faso qui assure actuellement la présidence en exercice de la Confejes a été aussi suspendu à cause des récents événements survenus dans ce pays. La prochaine réunion de la Conférence ministérielle de la Confejes, rappelons-le, se tiendra en 2023 à Brazzaville.

James Golden Eloué

LITTÉRATURE

Hilarion Boukoumou publie « Tangou, le fils de Baloka »

Paru en février 2022 aux éditions l'harmattan-Congo, l'ouvrage « Tangou, le fils de Baloka » relate l'histoire de Tangou, qui, après l'obtention de son baccalauréat à Mfinda, part à Bissibossi, la capitale pour poursuivre ses études universitaires.

Baloka, son père retraité, met son espoir et sa confiance en son fils Tangou qui, selon lui, le fera vivre ses derniers instants d'un bonheur sans limite. « Pour ce petit, mon benjamin Tangou, je suis prêt à tout faire pour qu'il réussisse afin qu'il soit mon troisième pied durant mes derniers instants sur terre. C'est mon soleil, comme son nom l'indique. », peut-on lire à la page 18. Certains habitants du village Mfinda considèrent la famille de Baloka comme maudite où personne n'a réussi à l'école. L'admission au baccalauréat de Tangou, le

fils de Baloka, a étonné des gens qui disent du mal de sa famille. Ce jeune garçon a prouvé le contraire, son admission au bac constitue une grande satisfaction pour son père. Il quitte Mfinda pour Bissibossi où son oncle paternel, Gaston, le reçoit pour poursuivre sa vie estudiantine. L'espoir que suscite Tangou est rudement éprouvé par le destin : l'obscurité s'abat sur sa famille. Réussira-t-il à sortir vainqueur de cette opacité ? Hilarion Boukoumou est né à Sibiti, dans le département de la Lekoumou, en République du Congo. Il a étudié à la Faculté de droit de l'Université Marien-NGouabi, à Brazzaville, avant d'être admis au concours d'entrée à l'École nationale d'administration et de magistrature du Cameroun. Actuellement, il est substitut du procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

Rosalie Bindika

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 2

Les Aigles sport assurent

Les Aigles sport se sont imposés (2-0), le 6 avril au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville, sur l'AS JUK en clôture de la première journée.

Les Aigles prennent ainsi la tête du groupe de Brazzaville avec la Jeunesse sportive de Poto-Poto, vainqueur le 5 avril de RCO sur le score identique. Au cours de cette première journée, d'autres équipes ont affiché leurs ambitions. Le Racing club de Brazzaville a dominé Saint Michel de Ouenzé

(2-1). L'Etoile de Talas a pris le meilleur sur Red star sur le même score tout comme l'AS Flamengo qui a dû puiser dans ses réserves pour imposer une défaite (2-1) à l'As Elbo qui menait pourtant au score. Le Red Impact a fait l'essentiel face à Maracana (1-0). L'AS Vegas n'a pas pu faire mieux qu'un nul d'un but partout face OCB. Le FC Racine a été accroché par l'AS Penarol (0-0). La deuxième journée se disputera le 12 avril.

James Golden Eloué

HANDBALL

Les éditions 2022 et 2024 de la CAN seniors hommes retirées au Maroc et à l'Algérie

Le suspense s'amplifie sur l'organisation des éditions 2022 et 2024 de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) seniors hommes qui devraient respectivement se dérouler au Maroc puis en Algérie. La Confédération africaine de handball (Cahb) a, en effet, retiré l'organisation de ces compétitions à cause « des divergences extra-sportives ».

La brouille diplomatique entre le Maroc et l'Algérie a poussé la Cahb à retirer l'organisation de la plus grande compétition de handball masculin du continent à ces deux pays. Selon plusieurs sources, certains pays boycottent l'organisation de la CAN par chacun d'eux.

Ainsi, réuni en session extraordinaire par visioconférence, le Conseil de la Cahb a examiné les conditions de préparation et d'organisation de la 25^e édition de la CAN hommes seniors prévue pour 2022, au Maroc, et de la 26^e édition prévue pour 2024, en Algérie. Le Conseil a constaté que les divergences extra-sportives ont profondément entaché les relations entre la Fédération royale marocaine de handball et la Fédération algérienne de handball.

Quoique les efforts aient été déployés pour éviter le boycottage par certaines équipes participantes, le Conseil a constaté avec un profond regret que des divergences persistent et sont de nature à mettre en péril le bon déroulement des compétitions. « En conséquence, le Conseil, après évaluation de la situation et dans le respect du principe de ne pas permettre aux membres concernés de participer aux débats, a décidé du retrait de l'organisation de la 25^e

édition de la Coupe d'Afrique des nations hommes seniors (2022) à la Fédération royale marocaine de handball et de la 26^e édition de la Coupe d'Afrique des nations hommes seniors (2024) à la Fédération algérienne de handball », indique la Cahb.

Du fait que le Congo s'était désisté, la confusion qui règne autour de l'organisation de ces compétitions, particulièrement la 25^e édition, devrait lui permettre de revenir sur sa décision et faciliter le retour des Diables rouges, en version masculine, sur la scène continentale.

Si la Fédération congolaise de handball souhaite ardemment, par le biais de son président, Ayessa Ndinga Yengue, que les Diables rouges participent coûte que coûte à cette grand-messe du handball africain, le ministère des Sports a posé son veto et pense que l'équipe n'est pas prête techniquement. « Pour les raisons techniques liées à la préparation de ces Diables rouges (depuis 2019, une seule compétition locale, celle de la Coupe du Congo organisée du 9 au 19 septembre 2021) qui ne rassurent pas d'une prestation élogieuse, il ne serait pas souhaitable de les engager à cette compétition continentale de haut niveau », précisait le ministre Hugues Nguélonlé à la suite de la demande de la fédération.

La décision de la Cahb constitue, à cet effet, une véritable aubaine pour la sélection congolaise qui avait déjà débuté les préparatifs. Etant donné que la compétition n'est pas annulée et le nouveau pays hôte n'est pas encore connu, le Congo devrait affûter ses armes afin de se repositionner et participer à la compétition. La présence des Diables rouges à la CAN 2022 entraînera, sans nul doute, la confirmation du handball congolais sur la scène continentale.

Rude Ngoma

THÉÂTRE À LA CARTE

Lancement du projet de formation «L'acteur créateur»

La formation «L'acteur créateur», axée sur le cabaret, a démarré le 5 avril par une conférence de presse organisée par son initiateur, Théâtre à la carte, espace culturel situé dans l'arrondissement 1, Emery-Patrice-Lumumba, vers le rond-point Davoum. Elle se poursuivra jusqu'au 15 avril. Elle est assurée par le comédien, chanteur, acteur et metteur en scène, Gregorio Miega de France.

La conférence de presse a été animée par Alexandra Guenin, directrice de Théâtre à la carte, entourée de Vincent Boucart de l'hôtel Elais et Pierre Claver Mabiala, promoteur de l'Espace culturel Yaro, structures partenaires du projet qui abriteront les restitutions de la formation. L'activité s'est déroulée en présence du directeur de cabinet du préfet du département de Pointe-Noire, Jean Louis Banthoud, et a permis de mettre à disposition les informations sur le projet «L'acteur créateur» initié par Théâtre à la carte pour répondre au besoin de formation constaté dans les milieux artistiques et culturels de Pointe-Noire. Vingt artistes au total ont été présélectionnés, mais quinze seulement seront sélectionnés pour participer à la formation qui se fera en groupe et sur trois axes, à savoir le théâtre (développer, à travers des textes du répertoire, la force des acteurs et actrices et non pas d'imposer une vision des choses), la pluridisciplinarité (créer selon leur qualité d'acteur, d'auteur, de slameur, de musiciens, de danseurs des formes propres au cabaret) et le cabaret (découverte d'une nouvelle forme



Vincent Boucart, Alexandra Guenin, Gregorio Miega, Pierre Claver Mabiala et collaborateurs après la conférence de presse/DR

de spectacle et l'adapter au niveau local et contemporain), un travail personnel sur soi dans des arts qui nécessitent constamment le groupe.

D'après Alexandra Guenin, le projet «L'acteur créateur» permettra de développer l'autonomie des artistes, leur pouvoir de créateur et les rendre indépendants de toute demande. Cela, «non pas afin de se dispenser de metteur en scène, de chorégraphe et autres, mais pour savoir où se trouve leur force, leur nécessité à être sur scène». Selon les explications données au cours de la conférence de presse, Gregorio Miega travaillera avec les artistes non pas comme un metteur en scène mais comme un directeur d'acteurs. Il cherchera à

leur donner les moyens de réaliser leur imaginaire et non le sien. Le formateur a souligné : «Je viens travailler avec eux pas pour leur apprendre des choses, mais pour essayer de leur faire comprendre qu'ils ont tout en eux et que c'est une force incroyable qu'il faut développer».

Pour ce qui est du choix porté sur le cabaret, un style encore peu consommé au Congo, Gregorio Miega a indiqué que c'est «pour que toutes les formes d'art puissent s'exprimer et que personne ne se sente mis à l'écart. Avec le cabaret tout est imaginable». Pour sa part, Alexandra Guenin a expliqué : «Le cabaret, ce sont des formules courtes, des revues en général et on peut

avoir plusieurs numéros de différentes disciplines. L'intérêt du cabaret c'est l'importance du mélange. Le cabaret s'adresse à toutes les couches sociales». Les restitutions de la formation auront lieu le 16 avril à l'hôtel Elais et le 17 avril à l'espace culturel Yaro. Félicitant Théâtre à la carte, Vincent Boucart et Pierre Claver Mabiala se sont dit heureux de leur implication dans ce projet axé sur le concept participatif qu'est le cabaret, et de pouvoir recevoir un spectacle qui parle au public. Comédien, acteur, chanteur et metteur en scène, Gregorio Miega, dont le plus grand souhait est de pouvoir créer un cabaret qui appartient totalement aux artistes et qui puisse constamment être réin-

venté, s'est dit heureux de travailler avec le Théâtre à la carte et les artistes ponténégrins. Il faut souligner que ce dernier est à sa troisième venue à Pointe-Noire, après les deux premières effectuées avec le metteur en scène français, David Bobée, dans le cadre du projet «Hamlet» initié par Fabienne Bidou, ancienne directrice de l'Institut français du Congo.

Notons que destiné à créer, produire et diffuser des projets liés aux domaines des spectacles vivants, Théâtre à la carte est un espace culturel qui rassemble, depuis 2016, des artistes polyvalents et éclectiques qui s'essayeront à d'autres arts et métiers du monde du spectacle. La structure a pour objectif de promouvoir des artistes, mettre en œuvre des projets s'adressant aussi bien à tout public que plus spécifiquement au jeune public. Son maître mot reste l'innovation de spectacles de qualité à travers la cohésion et la camaraderie.

Théâtre à la carte participe à des festivals locaux et internationaux. Son projet «L'artiste créateur» se réalise avec le soutien des structures privées de la place.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

COMITÉ DE JUMELAGE REIMS-BRAZZAVILLE

Un concert gospel avec le groupe vocal Harmony's

En partenariat avec le Comité de jumelage Reims-Brazzaville, l'équipe du Comité de jumelage Reims-Arlington organise un concert gratuit de gospel avec le groupe vocal Harmony's. Dans le cadre des activités inter-jumelages de la ville champenoise, des chants afro-américains retentiront dans le Temple de Reims, le 9 avril à 17 h.

Lors de ce concert gratuit, en respect des mesures sanitaires, le public découvrira, par les voix chantant en chœur d'un ensemble formé d'un groupe d'amis issus de tous horizons (Afrique, Antilles, France...), les richesses traditionnelles des musiques du monde.

À propos du jumelage entre Reims et Brazzaville, rappelons qu'il a été signé le 5 juillet 1961 entre Jean Taittinger, député-maire de Reims, et Simon Bilombo, adjoint au maire, représentant le président Fulbert Youlou, maire de Brazzaville. L'actuel comité est présidé par Julienne Mac-konguy.

Marie Alfred Ngoma

NÉCROLOGIE



Les enfants Kiyindou et famille ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur père et frère, Jean Kiyindou, 74 ans, ancien agent du ministère des Finances, survenu dans la nuit du 29 au 30 mars à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 295, rue mère Marie, Bacongo Brazzaville.

L'inhumation est prévue pour le mardi 12 avril 2022 au cimetière familial de Lousséké, peu avant 17 km après le Pont Djoué, sortie Sud de la capitale. Au préalable, une messe d'action de grâce sera dite, en son honneur, le même jour, à la Paroisse Saint-Pierre-Claver de Bacongo, à Brazzaville.

À VENDRE

Une parcelle sur l'avenue Matsoua à Bacongo

Contacts :

06 661 47 77 / 05 588 42 39

DÉPARTEMENT DU POOL

Les Nations unies préoccupées pour la pérennité de la paix

Le coordonnateur des agences du système des Nations unies au Congo, Chris Mburu, s'est entretenu, le 6 avril à Brazzaville, avec le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, sur les stratégies à mettre en place pour pérenniser la paix dans le département du Pool, dévasté par des conflits armés à répétition.

Partenaire du Congo, le système des Nations unies milite sans relâche aux côtés du gouvernement, pour assoir une paix définitive dans le Pool. Près de six ans après la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités à Kinkala, entre le gouvernement et la rébellion, le responsable onusien a tenu à discuter avec le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants pour qu'ils bâtissent ensemble des stratégies nouvelles permettant de créer des conditions d'une paix durable et définitive dans ce département.

« Nos échanges ont porté essentiellement sur la consolidation et la pérennisation de la paix qui s'est installée dans le Pool. Nous devons discuter de façon continue

avec le gouvernement congolais pour lui montrer que les Nations unies œuvrent toujours à ses côtés pour que la paix s'installe définitivement dans ce département », a souligné Chris Mburu, le coordonnateur des agences du système des Nations unies au Congo.

A cet effet, les deux responsables ont évoqué la nécessité de rendre effectif le programme de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Un programme de réinsertion sociale considéré comme la phase primordiale devant créer les conditions d'une paix définitive dans ce département, étant donné qu'il vise la prise en charge et la réinsertion socio-économiques des ex-combattants ninjas déjà



Euloge Landry Kolélas (à droite) s'entretenant avec la délégation des Nations unies/Photo Adiac

démobilisés depuis des années.

« L'objectif principal visé par les Nations unies pour assoir la paix dans cette partie du pays portait sur la mise en œuvre du programme

DDR, mais au regard de la conjoncture économique que le pays subit, il n'a pu être effectif. Nous y travaillons, il ne nous reste plus qu'à concrétiser l'engagement que nous avons pris avec le

gouvernement pour mener ce programme à terme », a précisé pour sa part, le représentant-résident du Programme des Nations unies pour le développement au Congo, Maleye Diop.

Firmin Oyé

ROYAUME TÉKÉ

Michel Ganari Nsalou 2 installé au palais royal de Mbé

Après quatre mois et demi de retraite initiatique à Ngabé, Michel Ganari Nsalou 2, désigné dix-huitième Makoko de la lignée d'Ilôh 1er, le 20 novembre 2021, a pris ses quartiers au palais royal de Mbé, le 5 avril, au cours d'une cérémonie patronnée par la cour royale avec à sa tête la reine Ngalifourou.

Mardi 5 avril, un jour pas comme les autres pour les habitants de Mbé. Ils sont rassemblés en grand nombre dans la future cour royale de Mbé à peine entourée par des arbustes. A l'intérieur, se trouve une immense baraque colorée en rouge-blanc, située en plein cœur de Mbé. C'est là que dorénavant devraient vivre les différents rois. Ce palais royal a bien existé auparavant. C'est précisément en 1971 qu'il a été fermé par le président de la République, chef de l'État de l'époque, Marien Ngouabi (lorsqu'il avait mis fin aux chefferies traditionnelles). A la faveur de la Conférence nationale souveraine, les chefferies ont été réhabilitées. C'est finalement cinquante et un ans après que le palais royal

de Mbé est réhabilité. Comme sur les traces de son père, le roi Alphonse Nsalou (13e Makoko 1948-1964), le dix-huitième Makoko Michel Ganari Nsalou 2 a retrouvé le palais royal qui l'a vu grandir à partir de 1948. En effet, s'il y a des rois qui ont passé tout leur règne à Ngabé, à l'instar de Ngayuo (4e Makoko, mari de la reine Ngalifourou mère, souveraine qu'on appelait Ngantsien), Andibi (6e Makoko), Moundzouani (10e Makoko) et Pierre Mielami Wawa (15e Makoko), Michel Ganari Nsalou 2 (18e Makoko) n'aura séjourné que pendant quatre mois et demi à Ngabé. Le temps pour lui d'entrer en retraite initiatique auprès de la reine Ngalifourou, gardienne du sanctuaire

« Nkwembali » qui est l'esprit incarnant le pouvoir traditionnel téké, autrement dit le dieu des Tékés. « Après quatre mois et demi passés à Ngabé en retraite initiatique auprès de la reine Ngalifourou, je suis de retour aujourd'hui à Mbé, capitale du royaume téké. Je suis heureux de revenir dans cette maison qui m'a vu grandir ainsi que mes sœurs et frères, moi étant l'aîné du roi Alphonse Nsalou. Mon père a occupé cette maison en tant que 13e Makoko et moi je l'occupe en tant que 18e. C'est donc à la fois de l'émotion pour moi », a déclaré le roi Michel Ganari Nsalou 2.

Sur les traces d'Alphonse Nsalou
Michel Ganari Nsalou 2 est

sur les traces de son père, parce que le roi Alphonse Nsalou, qui a été choisi en 1948 à Ngabé par la reine Ngalifourou mère, a été installé à Mbé dans le même palais, trois mois après sa désignation. C'est donc l'histoire qui se répète avec le Makoko Michel Ganari Nsalou 2. Car, choisi et désigné à Ngabé par l'actuelle reine Ngalifourou et l'ensemble des dignitaires, il a passé quatre mois et demi de retraite initiatique à Ngabé avant qu'on l'installe par les dignitaires à Mbé. « Je suis donc sur les traces de mon père parce que j'ai suivi le même chemin que lui. Me voici venu à la maison royale de Mbé », a indiqué le roi Michel Ganari Nsalou 2.

Conduisant la délégation de la cour royale, la reine Ngalifourou dit Ngantsibi a indiqué aux habitants de Mbé qu'elle est venue laisser le roi Michel Ganari Nsalou 2 chez lui à Mbé. Pour cette gardienne du sanctuaire « Nkwembali » d'où sortent les rois, le 18e Makoko a été désigné selon les règles de l'art. C'est de la même manière qu'elle avait installé dans leurs fonctions les rois Pierre Mielami Wawa, 15e Makoko; Gaston Ngouayoulo, 16e Makoko; Auguste Nguempio, 17e Makoko. Rappelons que Michel Ganari Nsalou 2 est né le 24 juin 1948 à Ngabé. Fils aîné du Makoko Alphonse Nsalou et de Thérèse Ngaliké, il est marié et père de sept enfants.

Reportage de Bruno Okokana